

Un SAGE et un contrat de bassin Ouche

Le bassin versant de l'Ouche fait l'objet d'une démarche de Contrat de Bassin depuis 2012 et d'un SAGE approuvé en 2013.

Le **Syndicat du Bassin de l'Ouche** (SBO), anciennement SMEABOA (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents), travaille avec les différents maîtres d'ouvrage (collectivités, profession agricole...) à une gestion équilibrée et durable des milieux. Ainsi, 10 millions d'euros devront être investis sur le bassin versant par les différents partenaires jusqu'en 2016. Outre les nombreuses actions d'amélioration de la qualité des eaux (aires de lavage des pulvérisateurs, gestion des eaux pluviales, promotion de l'agriculture biologique, plans de désherbage communaux...), le contrat de bassin met en avant les actions d'amélioration de la qualité des milieux.

Ces opérations visent à reconquérir, avec le respect des usagers et des riverains, le caractère naturel de la rivière, que ce soit sur le secteur amont, où la dynamique est bloquée par les seuils en travers, ou en aval, sur le secteur de plaine, où la rivière est coincée entre les digues de protection contre les crues et a été recalibrée. La restauration des espaces de liberté de l'Ouche en tenant compte des risques d'inondation, la restauration de la continuité écologique ou encore l'inventaire et la préservation des populations d'Écrevisses à pattes blanches sont autant d'actions à mettre en œuvre.

Des actions déjà mises en œuvre sur le territoire

Maîtrise foncière en aval pour restaurer la dynamique fluviale

Le caractère épurateur de la rivière, le transfert des nutriments dans la chaîne trophique et l'équilibre sédimentaire entre érosion et dépôts dépendent entièrement des espaces latéraux de la rivière. **Les espaces de liberté lui permettent de s'équilibrer**, ce qu'elle fait en permanence, en rognant le fond ou les berges si elle n'a pas pu le faire plus en amont, ou si les sédiments ont été piégés par des ouvrages.

La reconquête des espaces de mobilité de l'Ouche aval passe par l'acquisition foncière. Les parcelles visées sont des friches, des bras morts non exploités séparés du cours d'eau par des digues.

Ainsi, 11,7 ha ont été acquis par le SMEABOA depuis 1998, correspondant à un linéaire de 1445 m de rivière.

Ces parcelles, en particulier sur la commune de Varanges, en rive droite, permettent aujourd'hui de reconnecter un espace d'environ 6 ha et de continuer à diversifier le lit mineur de l'Ouche.



Forêt alluviale à Fauverney

Réhabilitation des mares de l'Auxois

Le territoire de l'Auxois présente une densité importante de mares. Nombre d'entre elles nécessitent une action d'entretien afin de préserver ou restaurer le caractère fonctionnel des réseaux de mares notamment pour la reproduction des espèces d'amphibiens.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a lancé en 2012 une enquête sur les mares communales du territoire de l'Ouche pour faire émerger des projets de restauration. En avril 2013, des diagnostics de la faune et de la flore ont été effectués sur 21 mares. Plusieurs d'entre-elles seront concernées par des travaux de restauration et/ou une valorisation pédagogique.



Une mare de Montceau Echarnant qui fera l'objet de travaux de restauration

Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



Agrion de Mercure

• Est-ce que mes projets sur ma parcelle sont compatibles avec la zone humide présente ? A quoi dois-je faire attention ?

Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter la responsable du Contrat de Rivières Ouche qui pourra vous guider dans ces démarches. Elle verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort par exemple), elle vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Contacts :

Lisa LARGERON
Animatrice du contrat de bassin Ouche
Syndicat du Bassin de l'Ouche
40 avenue du Drapeau
21000 Dijon
Tél : 03 80 67 45 17
<http://www.ouche.fr/>

Direction départementale des Territoires de Côte-d'Or
Bureau police de l'eau / Bureau nature et sites
57 rue de Mulhouse - BP 53317
21033 DIJON Cedex
Tél : 03 80 29 44 44
<http://www.cote-dor.gouv.fr>

Cécile DIAZ
Chargée de missions zones humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs
21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le soutien financier de :



Suintements de pente

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'OUCHE



Photos de couverture - C. Foutel - CENB : Aromie musquée / Grande Utriculaire / Prairie humide de fauche
Autres photos : C. Foutel CENB (sauf mention)
Décembre 2013
Impression : S'Print

ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Des espaces de transition entre la terre et l'eau

Les zones humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :

- **Des services de régulation** : véritables «éponges», les zones humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.
- **Des services de production** : elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- **Des services pour la biodiversité** : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- **Des services liés aux loisirs** : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des zones utiles mais en danger

• Depuis le début du XX^e siècle, **67 % de leur surface mondiale ont disparu** sous l'effet de trois facteurs conjugués : l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

• Depuis 2000, la **tendance est toujours négative**, avec plus de **35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader**. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.

• En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à **3 millions d'hectares**, soit moins de 5% du territoire.

Connaître ses zones humides, une nécessité



Berges exondées du réservoir de Panthier

Comprendre la notion de zone humide

Les zones humides dont il est question dans ce document sont définies grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse des cartographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de zones humides :

- Les Zones Humides Effectives (ZHE), caractérisées par des espèces végétales particulières et/ou des conditions hydrologiques et/ou pédologiques qui permettent d'affirmer que ce sont bien des zones humides ;
- Les Zones Humides Potentielles (ZHP), dont les caractéristiques végétales, hydrologiques ou pédologiques ne sont pas aussi franches mais tendent cependant à faire penser que ce sont tout de même des zones humides. Des études complémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en ZHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des zones humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Zones Humides Effectives adéquates ;
- la restauration et l'entretien des Zones Humides Effectives sur les territoires prioritaires ;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plan Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

916 Km²

Superficie du bassin versant

127 communes

en Côte-d'Or

332 ha de Zones Humides Effectives

1730 ha de Zones Humides Potentielles

soit plus de 2,2% du territoire du bassin versant

Près de 400 mares Environ 400 zones humides

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'OUICHE

Plus de 50 % des zones humides effectives du bassin versant abritent une activité agricole et près de 15 % une activité sylvicole, concentrée au niveau des peupleraies.

L'amont du bassin versant

Cette partie du bassin versant comporte les zones humides les plus originales et les mieux préservées.

Les petites vallées des côtes calcaires abritent encore quelques prairies humides de fauche et bas-marais tufeux. Ces milieux accueillent des espèces végétales rares en Bourgogne comme l'Orchis incarnat et la Grande pimprenelle. Les petits cours d'eau aux eaux fraîches et encore de bonne qualité qui les traversent sont alors le refuge pour un certain nombre d'espèces animales patrimoniales telles que le Cordulégastre bidenté ou l'Écrevisse à pattes blanches.



Bas marais



Cordulegastre bidenté



Orchis incarnat

Les sols marneux de l'Auxois sont favorables à l'installation de mares, étangs et réservoirs. La Grande Utriculaire, espèce carnivore, pousse dans ces pièces d'eau. Leurs berges accueillent souvent une végétation temporaire que l'on retrouve peu ailleurs. Les prairies humides de fauche et les suitements de pente sont aussi présents sur ce territoire.

L'Ouche s'écoule sur 100 km de sa source à Lusigny-sur-Ouche jusqu'à sa confluence avec la Saône à quelques kilomètres à l'est de Saint-Jean-de-Losne. Son affluent principal est le Suzon. Le bassin versant est très diversifié : côtes calcaires, petites vallées et collines vallonnées bocagères de l'Auxois caractérisent l'amont alors que, plus à l'aval, les vallées s'élargissent pour déboucher sur la vaste plaine de Saône largement cultivée et ponctuée de quelques massifs forestiers.

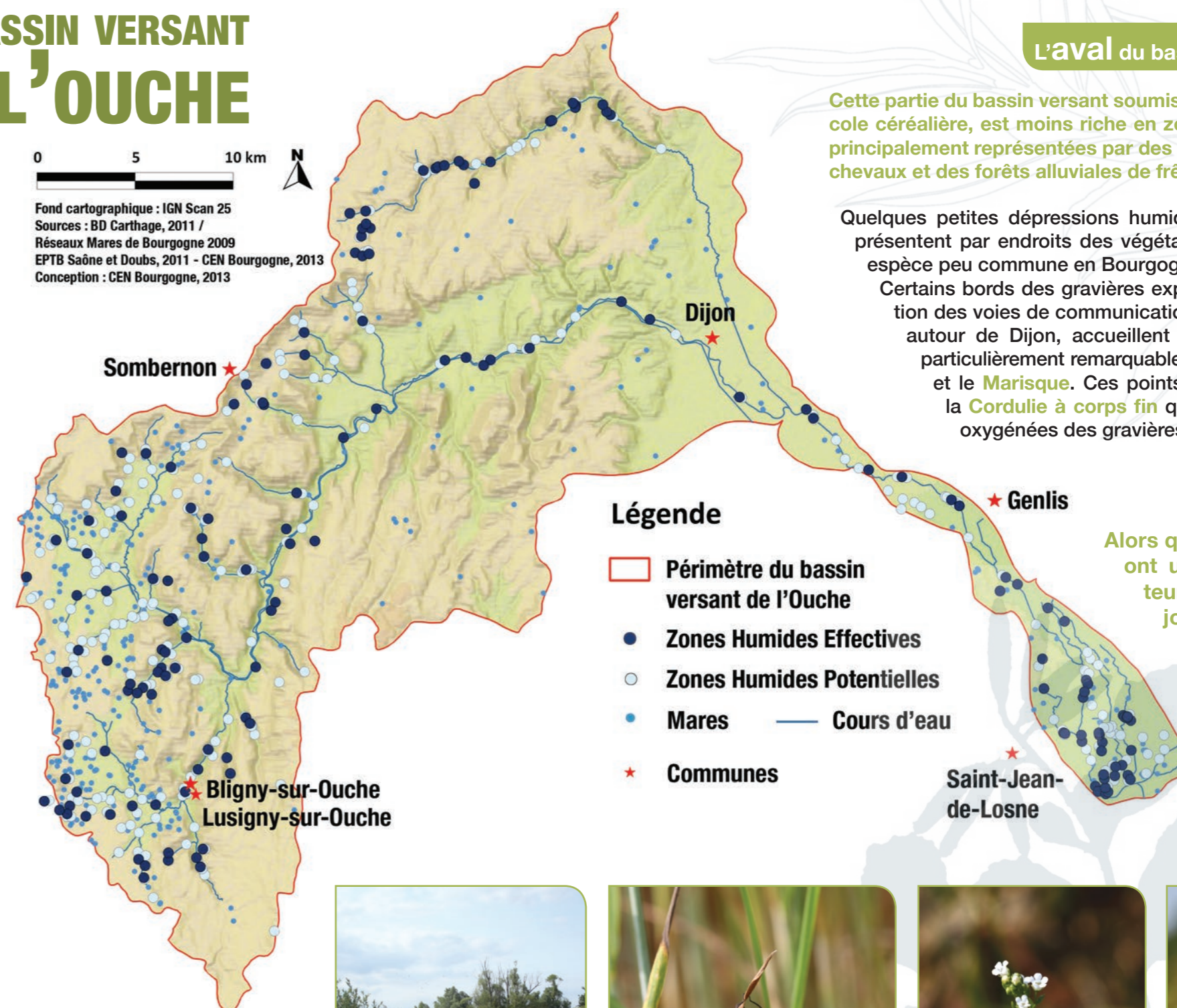
L'aval du bassin versant

Cette partie du bassin versant soumise à une valorisation agricole céréalière, est moins riche en zones humides. Elles sont principalement représentées par des prairies pâturées par des chevaux et des forêts alluviales de frênes et d'aulnes.

Quelques petites dépressions humides subsistent encore et présentent par endroits des végétations à Scirpe maritime, espèce peu commune en Bourgogne.

Certains bords des gravières exploitées pour la construction des voies de communication qui maillent le territoire autour de Dijon, accueillent deux espèces végétales particulièrement remarquables : la Samole de Valerand et le Marisque. Ces points d'eau sont le refuge de la Cordulie à corps fin qui apprécie les eaux bien oxygénées des gravières.

Alors que les forêts alluviales ont un fort pouvoir épurateur, les prairies humides jouent un rôle primordial dans la régulation des crues.



0 5 10 km
Fond cartographique : IGN Scan 25
Sources : BD Carthage, 2011 / Réseaux Mares de Bourgogne 2009 EPTB Saône et Doubs, 2011 - CEN Bourgogne, 2013
Conception : CEN Bourgogne, 2013

Légende

- Périmètre du bassin versant de l'Ouche
- Zones Humides Effectives
- Zones Humides Potentielles
- Mares
- Cours d'eau
- ★ Communes



Gravière



Cordulie à corps fin



Samole de Valerand



Scirpe maritime